

QUESTIONNAIRE PRÉINSPECTION – ÉTABLISSEMENT

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Grands animaux – Industrie animale

Afin de préparer et d'optimiser l'inspection de votre établissement, nous vous remercions de remplir le formulaire suivant et de nous le retourner selon les instructions que vous retrouverez dans l'avis d'inspection. Ce questionnaire doit être signé par le médecin vétérinaire propriétaire de l'établissement ou son mandataire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'établissement :

Détenez-vous une unité mobile? Oui Non

Dans le but de nous assurer du respect du *Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires*, nous aimerions savoir :

- Où sont affichés les permis d'exercice du ou des médecins vétérinaires?

- Quels moyens avez-vous mis en place pour que le public ait accès au *Code de déontologie des médecins vétérinaires*, à l'adresse de l'Ordre ainsi qu'au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*?

- Où conservez-vous les dossiers médicaux?

DISPONIBILITÉ À LA CLIENTÈLE

Nous sommes conscients de la difficulté actuelle que les médecins vétérinaires éprouvent pour répondre à la demande de services vétérinaires. Bien que la disponibilité à la clientèle soit une responsabilité importante, le bien-être des médecins vétérinaires est une préoccupation majeure pour l'Ordre. L'inspecteur-conseil pourrait être en mesure de vous proposer des pistes de solution. À ce titre, nous aimerions connaître les différentes options que vous offrez à la clientèle.

Offrez-vous un service d'urgence? Toujours Régulièrement À l'occasion Jamais

Nous vous invitons à nous fournir des précisions (ex. : pendant les heures d'ouverture, gardes, téléconsultation, pour vos clients seulement, etc.) :

Lorsque vous êtes dans l'incapacité d'agir, quels sont les moyens que vous avez mis en place pour soutenir et réorienter votre clientèle ?

PHARMACIE

Les médecins vétérinaires ont le privilège de pouvoir prescrire, administrer et vendre les médicaments dont ils ont besoin dans l'exercice de leur profession. La sécurité est un élément important de la gestion d'une pharmacie puisque les risques associés à l'usage des médicaments sont non négligeables. Dans cette optique, les questions suivantes portent sur les mesures de sécurité mises en place au sein de l'établissement.

Disposez-vous de médicaments d'urgence pour animaux facilement accessibles? Oui Non

Si oui, de quels médicaments s'agit-il?

Une charte de dosage y est-elle incluse? Oui Non

Une vérification des dates de péremption est-elle régulièrement effectuée? Oui Non

Quels moyens sont mis en place pour s'assurer que les médicaments et les vaccins sont conservés selon les directives du fabricant (notamment dans l'unité mobile, s'il y a lieu)?

À quel(s) endroit(s) sont conservés les médicaments d'ordonnance ou sous surveillance professionnelle (ex. Cylence®, etc.)?

En quelques mots, quelle est la procédure de vérification de l'inventaire de la pharmacie, afin d'assurer un roulement et d'éliminer les produits périmés, le cas échéant, incluant dans l'unité mobile?

Comment sont gérées les demandes de renouvellement de prescription (par exemple : validation par un médecin vétérinaire, étiquetage)?

Brièvement, quelle est votre procédure lorsqu'un client vous rapporte un médicament?

Quelles mesures prenez-vous pour assurer la sécurité des substances désignées (drogues contrôlées, stupéfiants, benzodiazépines et autres substances ciblées)?

Comment disposez-vous des substances désignées périmées ou inutilisées?

ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL DIAGNOSTIQUES

La fiabilité des résultats de tests diagnostiques dépend notamment de l'entretien effectué sur les appareils et le matériel de diagnostic. Nous souhaitons obtenir de plus amples informations à ce sujet.

Si vous disposez d'appareils diagnostiques (appareils à hématologie, biochimie, urologie, glucomètre, etc.) à quelle fréquence effectuez-vous leur entretien et la vérification de leur bon fonctionnement?

Quelle procédure avez-vous mise en place afin de détecter et retirer de l'inventaire les produits périmés (bandelettes de glucomètre, bandelettes d'urologie, solutions colorantes, matériel de prélèvements, etc.)?

Est-ce que votre établissement offre le service de radiologie sur place? Oui Non

- Si non : quelles sont les options offertes à votre clientèle lorsque vous voulez recommander la prise de radiographie d'un animal?

- Si oui : quels sont les équipements de radioprotection fournis au personnel susceptible d'être exposé aux radiations?

Un dosimètre individuel est-il fourni à chacun d'eux? Oui Non

ANESTHÉSIE ET CHIRURGIE

La sécurité des patients et du personnel dépend notamment de l'entretien du matériel utilisé pour l'anesthésie et la chirurgie. Nous souhaitons obtenir de plus amples informations à ce sujet.

Offrez-vous le service de chirurgie :

À la ferme ? Oui Non

En établissement ? Oui Non

Si vous avez répondu non aux deux questions précédentes, veuillez passer à la section suivante.

Votre établissement dispose-t-il d'appareils à anesthésie gazeuse ? Oui Non

Si oui, à quelle fréquence l'entretien de l'appareil à anesthésie est-il effectué?

Quelle(s) méthode(s) de stérilisation des instruments chirurgicaux et de dentisterie privilégiez-vous?

En quelques mots, quelle est la procédure de vérification de l'inventaire, afin de vous assurer que les instruments utilisés moins fréquemment soient régulièrement stérilisés?

HÉBERGEMENT DES PATIENTS

Si vous n'hospitalisez pas de patients, veuillez passer à la section suivante.

De quels matériaux sont composés les cages, les stalles et les enclos?

L'établissement héberge-t-il des animaux contagieux ou potentiellement contagieux? Oui Non

Quels moyens prenez-vous pour que les mesures de biosécurité d'usage soient respectées en présence d'un animal contagieux ou potentiellement contagieux?

DÉCHETS BIOMÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES

La saine gestion des déchets biomédicaux et pharmaceutiques contribue à la protection et l'amélioration de la santé publique et de la qualité de l'environnement. Toutefois, la réglementation gouvernementale à cet effet peut s'avérer complexe, notamment sur les aspects suivants :

- Le rapport annuel de destruction de déchets biomédicaux, s'il y a lieu ;
- Les preuves d'expédition des déchets biomédicaux, s'il y a lieu ;
- La séparation des déchets pharmaceutiques et des déchets biomédicaux ;
- Les contenants requis pour la disposition de ces déchets ;
- Le lieu d'entreposage de ces déchets.

Souhaitez-vous obtenir des renseignements / outils / ressources pour vous aider dans cette gestion? Oui Non

Confiez-vous l'élimination des déchets biomédicaux à une compagnie autorisée? Oui Non

Si non, veuillez décrire votre procédure :

Confiez-vous l'élimination des déchets pharmaceutiques à une compagnie autorisée? Oui Non

Si oui, laquelle?

Si non, veuillez décrire votre procédure :

AIDE-MÉMOIRE EN PRÉPARATION DE LA RENCONTRE

L'inspecteur aura besoin de consulter les documents suivants, que nous vous prions de rendre disponibles :

- Une étiquette sur laquelle figure un exemple d'ordonnance dûment remplie ;
- Un exemple d'ordonnance d'un aliment médicamenteux, s'il y a lieu ;
- Une page récente du registre d'achat et d'utilisation des substances désignées (drogues contrôlées, stupéfiants, benzodiazépines et autres substances ciblées), pour chaque produit ;
- Si l'établissement dispose d'un appareil à rayons X, un exemple de radiographie.

**Si l'inspection est réalisée sur place, l'inspecteur-conseil consultera les documents sur place. Toutefois, si l'inspection se déroule par visioconférence (téléinspection), nous vous demandons de transmettre les documents à l'avance selon les instructions que vous trouverez dans l'avis d'inspection.*

DÉCLARATION

- Je déclare que les renseignements fournis dans ce questionnaire sont représentatifs de la pratique de l'établissement. Cocher cette case fait office de signature.

Médecin vétérinaire propriétaire de l'établissement ou son mandataire
(Prénom et nom)

N° de permis

Date